

DÉCLARATION LIMINAIRE À LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU CSAL MARDI 17/06/2025

Monsieur le Président de la FS,

En juin 2024, l'accord sur la protection santé complémentaire (PSC) était signé à Bercy, ce régime devenant obligatoire pour tous les agents au 1er janvier 2026. Puis, le jeudi 22 mai 2025, BERCY informait les organisations syndicales que le candidat retenu par appel d'offres pour couvrir les droits de plus de 134 000 actifs est l'opérateur ALAN. Avec une cotation « opportune ? » des critères de l'appel d'offres, l'objectif du Gouvernement est d'offrir ce marché à la spéculation en écartant les mutuelles de la Fonction publique fonctionnant sur le principe de solidarité familiale, catégorielle et générationnelle.

Ce choix purement idéologique contrevient aux principes de la solidarité républicaine inscrite dans notre système de protection sociale depuis 1945.

Pour la CGT Finances publiques, il est inconcevable que le Ministère signe ce contrat avec Alan.

BERCY a en effet choisi unilatéralement un acteur assurantiel à but très lucratif. Mais quel est cet opérateur également choisi par l'Assemblée nationale, Matignon et le ministère de l'Écologie ? Une start-up non cotée en bourse qui, depuis sa création en 2016, a levé des fonds étrangers ! Son objectif, comme toutes les entreprises de ce type, est d'attirer des fonds spéculatifs avec la promesse de grosses plus-values. Ses dirigeants ont rencontré plusieurs fois le Président, chantre de la start-up nation, lors des fameux salons de la « french tech » ou « choose France ». Les entreprises comme ALAN savent présenter des offres très compétitives grâce à leurs liens avec de hauts cadres administratifs qui pratiquent allègrement le pantouflage.

Alors que notre Ministère est censé promouvoir la souveraineté économique et numérique ainsi que la lutte contre l'optimisation et la fraude fiscales, il impose une société dont les capitaux proviennent de fonds de pensions canadiens, de fonds souverains singapouriens, de fonds spéculatifs américains ou encore de fonds d'investissements allemands. Autant de fonds exigeant un retour rapide sur investissements !

Le débouché est effectivement alléchant, les recettes étant garanties et payées rubis sur l'ongle par l'État. Comment avoir le beurre et l'argent du beurre ! D'un côté une clientèle captive qui leur assure des recettes régulières, de l'autre un financement public (État et collectivités territoriales) dont une part léonine alimentera profits et dividendes !

ALAN n'a, de plus, aucun point d'accueil physique, une expérience dans la PSC toute relative, un exercice comptable déficitaire chaque année depuis sa création, un management par l'intelligence artificielle et une délocalisation des données de ses clients à l'étranger au mépris des règles de confidentialité (notamment le RGPD européen).

Pour la CGT FiP ce choix politique, au service de la financiarisation et de la marchandisation de la santé, permet à ALAN d'envisager un potentiel « marché » de plus de 350 000 clients rassurant ses actionnaires. Concrètement cela implique un affaiblissement des droits pour tous, particulièrement pour les retraités. Les perdants seront toujours les mêmes : ceux qui n'auront pas les moyens d'assumer des cotisations toujours plus lourdes parce que soumises aux lois du marché et qui finalement ne pourront plus se soigner dignement. La désignation sans vergogne d'une start-tech ne surprend pas venant de la Macronie, mais on ne peut que redouter les conséquences économiques, sociales et sanitaires sur les agents de la DGFIP. Direction, comme d'autres, où le mal travail et la souffrance au travail ont été institutionnalisés par ses dirigeants successifs.

Par ailleurs, concernant les mutuelles, dont la MGEFI, il y a tout lieu de craindre que perdant le marché de la santé, elles soient contraintes de mettre la clef sous la porte. Elles ne pourront probablement pas fonctionner avec les seules recettes des retraités, y compris en augmentant fortement leurs cotisations.

Enfin, la CGT FiP exprime de nouveau son désaccord avec la décision unilatérale de généraliser les postes au profil pour les agents de catégorie A dans le cadre des mouvements locaux de mutation. L'affectation au choix au seul bénéfice des Directions sans règles objective et transparente et après suppression des CAP, c'est l'opacité qui s'accroît ! Nul doute que les agents et les collectifs de travail seront encore impactés :

- agents démotivés, enfermés dans une filière ou un domaine d'activité,
- agents se sentant dévalorisés après avoir « raté leur entretien d'embauche »,
- agents se sentant discriminés,
- agents devant « courber l'échine » pour avoir des CREP exemplaires afin d'espérer une mutation,
- agents « ciblés » car « choisis » par les Directions.

Les agents n'ont aucun moyen de savoir quelles motivations guident les recruteurs pour les exclure ou les sélectionner, ou pourquoi ils ont décidé de laisser vacant un poste ayant fait l'objet d'un appel à candidature.

Pour rappel, lors du GT le mercredi 04 décembre 2024, la DG nous a gratifié de cette parole darwinienne que le recrutement au choix « participe à un mode de sélection naturelle ». La concurrence et la survie sont donc devenus la règle ! Cette généralisation du choix et au fil de l'eau va avoir des conséquences terribles en matière de mobilité, de carrières et de vies familiales.

Ce qui fait communauté, ce sont les règles communes à tous. Y déroger, de plus sans aucun dialogue social comme l'a fait la DG, c'est risquer de voir la souffrance des agents exploser plus encore. La CGT FiP condamne cette remise en cause des règles de gestion connues de tous et revendique un réel dialogue social.

La DGFIP, traverse une crise organisationnelle qui n'est pas sans rappeler celle qu'ont connue les employés de France Télécom. On y trouve les mêmes ingrédients : des réformes imposées à tous, une intervention systématique des cabinets de conseil, un management pathogène, une réduction drastique des effectifs, des mobilités imposées, une incompréhension des personnels et au bout des dépressions, des suicides, une catastrophe sociale et humaine ! (6 suicides et 6 tentatives à la date du 17 avril 2025). Ce ne sont pas « des cas individuels de gens fragiles », comme promu par l'Administration, mais des gens broyés par le système.

Les personnels évoluent dans un contexte d'intensification et de déshumanisation du travail source de pression extrêmement forte, mettant à mal les collectifs de travail et les exposant davantage à l'arbitraire. Le Gouvernement, les ministres, la Directrice Générale de la DGFIP ont pourtant fait de la santé mentale une grande cause nationale : l'Administration est comptable de cette responsabilité devant les agents.

Dans ce contexte, l'observatoire interne, exercice d'autosatisfaction de la DG, livre comme à l'accoutumée son lot de résultats positifs, de projets aboutis et une grande satisfaction des agents. Alors que la réalité est toute autre !

La CGT Finances publiques revendique :

- le choix d'une véritable mutuelle pour notre PSC,
- l'arrêt des suppressions d'emploi,
- des recrutements statutaires immédiats à hauteur des besoins,
- un maillage territorial de proximité de pleine compétence,
- une revalorisation immédiate de 10 % des rémunérations et des pensions,
- la compensation de la perte de pouvoir d'achat et le retour de la GIPA,
- la rémunération complète, sans jour de carence, des congés de maladie ordinaire,
- l'abandon des affectations au choix et au fil de l'eau.

Les élues CGT Finances publiques de la FS du CSAL37

Le mardi 17 juin 2025.